Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200067-20251204-D_2025_12_04_05-DE

D. N°2025.12.04*05-CO1

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 25/11/2025
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 09
Nombre de suffrages : 10
Dont Nombre de procuration : 01

SÉANCE du Jeudi 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois de décembre à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; TURUBAN Aurélie ; DROUMAGUET Pierre-Yves ; GROT Christian ; LE BRAS Vincent ; LOAS Sylvie ; RIBAUT Laëtitia ; OLLIVIER Guirec ; KESSLER Christèle
Absents excusés : OLIVARÈS Bernard a remis un pouvoir à DROUMAGUET Pierre-Yves
Absent : BERTHELOT Magali
Secrétaire de séance : LOAS Sylvie

Objet : Finances – Fixation des tarifs de location de la salle Nini Sébille

Mme le Maire indique qu'il convient de délibérer pour fixer les tarifs 2025 des bâtiments communaux.
Elle rappelle les tarifs actuels :

- Caution : 1.500 euros + Acompte ½ du tarif de la location
- Location aux habitants
  - 200€ le WE
  - 100€ l'apéro
- Location aux extérieurs
  - 350€ le WE
  - 175€ l'apéro
- Associations
  - Avec utilisation de la cuisine 200€
  - Réunion sans utilisation de la cuisine 100€
- Gratuite une fois pour US Prataise, Amicale Laïque, APEL St Joseph Prat
- Gratuit : Club des Aînés, Comité des fêtes de Berhet, Société de Chasse, Association Le Trèfle

Elle demande au conseil de délibérer

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de maintenir les tarifs de 2025, soit :
FIXE les tarifs de location comme suit :

- Caution : 1.500 euros + Acompte ½ du tarif de la location
- Location aux habitants
  - 200€ le WE
  - 100€ l'apéro
- Location aux extérieurs
  - 350€ le WE
  - 175€ l'apéro

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200067-20251204-D_2025_12_04_05-DE

- Associations
  - Avec utilisation de la cuisine 200€
  - Réunion sans utilisation de la cuisine 100€
- Gratuite une fois pour US Prataise, Amicale Laïque, APEL St Joseph Prat
- Gratuit : Club des Aînés, Comité des fêtes de Berhet, Société de Chasse, Association Le Trèfle

AUTORISE Mme Le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la validation de cette décision

Le secrétaire de séance
Sylvie LOAS

Le maire
Laurence BENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.